

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 8 octobre 2015

Présidence: M. Daniel CALABRESE

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 88 relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN);
ouï le rapport de la Commission technique;
ouï le rapport de la Commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

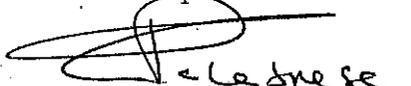
- I. d'approuver la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN);
- II. d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix;
- III. de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années;
- IV. De valider
 - i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année,
 - ii) le mécanisme complémentaire de soutien de solidarité financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
 - iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.

D'amender les conclusions du préavis en rajoutant un nouvel article V, soit:

- V. *d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) (Cf article 5a des statuts de l'Association).*

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:


Daniel Calabrese



La secrétaire:


Mireille Tacheron